ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUT

Question écrite n° 28427

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des directeurs et des présidents des instituts universitaires de technologie (IUT). En effet, la réussite de l'IUT sur le plan national est effective grâce au fléchage de moyens financiers et humains attribués par le Gouvernement. Ce système contribue, en outre, à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle. Les responsables de cette filière considèrent que l'abandon par le Gouvernement du système de fléchage des moyens financiers et humains attribués aux IUT entraînerait une remise en cause fondamentale de leurs missions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

La globalisation des dotations est au codeur de l'autonomie que la loi du 10 août 2007 a voulu reconnaître aux universités et maintenir les fléchages antérieurs irait à l'encontre de cet objectif. Pour autant la spécificité des instituts universitaires de technologie (IUT) n'est pas méconnue ni la réussite qui est la leur en matière de professionnalisation des formations universitaires. Les IUT continueront de disposer d'un budget propre intégré et leurs directeurs seront seuls à pouvoir être ordonnateurs secondaires. De même le modèle de répartition des moyens en cours d'élaboration prendra en compte le coût plus élevé de la formation dispensée aux étudiants inscrits en DUT. La référence aux performances en matière de réussite aux examens et d'insertion professionnelle sera également à l'avantage des IUT. Le souci de transparence conduira désormais chaque année les services du ministère à établir une fiche permettant de connaître les bases sur lesquelles les dotations de chaque université sont calculées et de cette manière la part imputable aux IUT sera identifiée et de nature à donner tout son sens au débat interne que le décret financier du 27 juin 2007 entend voir instituer au sein du conseil d'administration. De même le nouveau contrat quadriennal que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite plus stratégique en matière de formation comme de recherche permettra de prendre pleinement la mesure de la situation particulière des IUT au sein de la communauté universitaire. Le bureau de la conférence des directeurs d'IUT a été reçu par madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur a expliqué l'enjeu des réformes en cours et toute la place qui leur revient. La concertation qui sera mise en place dès la rentrée universitaire permettra de lever toutes les interrogations qui pourraient encore subsister.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28427
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE28427

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6486
Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7382